



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service eau, nature et prévention des risques naturels et routiers (**SENAP**)
Unité sécurité et éducation routière

Affaire suivie par : Michèle OLIVIER
Tél : 04 20 06 70 68
michele.olivier@haute-corse.gouv.fr

Bastia, le 16 janvier 2024

Le Préfet de la Haute-Corse
à
Mesdames et Messieurs,
les partenaires de la sécurité routière

Objet : Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2024 – Appel à projets

L'année 2023 a marqué un retour à la hausse du nombre d'accidents corporels et mortels, avec un bilan de 22 décès en comparaison avec 2022 où 18 accidents mortels étaient à déplorer. Dans ce contexte, il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier les actions en matière de sécurité routière dans le département.

Le PDASR a pour but de retenir les actions correspondantes aux orientations prioritaires, de les coordonner et d'aider à leur réalisation par un appui financier, la mise à disposition de matériel et le cas échéant un accompagnement via les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR). Pour être retenues au PDASR, les actions devront ainsi s'inscrire dans une ou plusieurs des orientations identifiées dans le DGO 2023-2027

Les enjeux pour notre territoire, définis en fonction de l'analyse des données de l'accidentologie du département sont les suivants :

- 1. Les conduites à risques**
- 2. Les nouveaux modes de mobilités et le partage de la route**
- 3. Les deux-roues motorisés**
- 4. Le risque routier professionnel**
- 5. Jeunes**
- 6. Attrait touristique du territoire et risques inhérents**
- 7. Les seniors**

Modalités de sélection et de financement des projets

Le présent appel à projet s'adresse principalement à l'ensemble des organismes publics ou semi-publics, aux collectivités territoriales, aux associations et aux établissements scolaires.

Les dossiers de demande de subvention devront s'inscrire obligatoirement dans l'un des enjeux présentés précédemment. Le projet doit reposer sur un ou plusieurs objectifs précis, un planning complet et réalisable sur l'année 2024 avec un budget prévisionnel équilibré précisant l'ensemble des dépenses dédiées à la mise en œuvre de l'action.

Les subventions seront versées en deux temps à raison de 60 % sur présentation des éléments attestant de la mise en place des projets et le solde dès production des bilans détaillés des actions, étant entendu que les propositions d'action peuvent être soumises à d'autres organismes pour un cofinancement.

Les actions subventionnées courent du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Les projets déjà engagés depuis le 1^{er} janvier 2024 seront pris en compte. Les projets d'actions imprévus et soumis en cours d'année seront étudiés. Ils devront suivre la procédure concernant la demande de financement. Leur financement sera fonction des crédits disponibles.

Dépôt et conditions d'étude des candidatures

Vous trouverez sur le site de la Préfecture de la Haute-Corse l'ensemble des documents à renseigner afin de compléter votre dossier, à l'adresse suivante : <https://www.haute-corse.gouv.fr/>

Les projets devront impérativement répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- adéquation entre les enjeux identifiés et les objectifs de l'action (le PDSAR ne financera que les actions répondant aux priorités identifiées précédemment)
- l'action devra se dérouler et être achevée au 31/12/2024
- le document CERFA et la fiche action devront être impérativement complétés avec précision (calendrier prévisionnel des actions, lieu, financements...)

Les projets d'actions devront être adressés **au plus tard le 29 février 2024** par courriel à l'adresse : ddt-securiteroutiere@haute-corse.gouv.fr

Ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de la Haute-Corse
Service eau, nature et prévention des risques naturels et routiers (**SENAP**)
Unité Sécurité et éducation routières
8 Boulevard Benoîte Danesi – CS 60008
20411 BASTIA Cedex 09

Madame Michèle OLIVIER, adjointe à la coordinatrice Sécurité routière de la Haute-Corse se tient à votre disposition pour tout complément d'information (michele.olivier@haute-corse.gouv.fr, 04 20 06 70 68).

La décision prise par la Commission d'attribution présidée par le chef de projet Sécurité routière vous sera communiqué par courrier mi-avril 2024.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice de Cabinet,
Chef de projet sécurité routière,

